

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 2 rue du Labourat		10000 TROYES					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 4 0 3 8 9 2 9 8 7 0 0 0 2 1							
		Exercice N, clos le, 30092025					
		N-1 30092024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	38 323	28 557	9 765
		Fonds commercial (1)	AF	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC	177 747	177 747	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 443 776	1 151 547	292 229
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	656 690	476 515	180 176
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	54 850		54 850
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG	600		600	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	14 104		14 104	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 386 089	1 834 366	551 723	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	470 314		470 314
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10 227		10 227
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	324 635	5 546	319 090
		Autres créances (3)	BZ	CA	34 297		34 297
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	225 813		225 813	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	30 225		30 225	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 095 512	5 546	1 089 966	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 481 601	1 839 912	1 641 689	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	600	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	7 809	

Désignation de l'entreprise		SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	1 077 970	1 016 476	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 070	61 494	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 220 040	1 187 970	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	87 247	56 168	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	2 915	3 789	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	162 330	208 656	
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 607	208 648	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 550	2 348	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)	EC	421 649	479 610		
Ecarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 641 689	1 667 579		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	BG	376 585	446 312	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUIT DE CESSIION IMMOS CORPORELLES		8 943
PRODUIT DE CESSIION IMMOS FINANCIERES		1 700
VNC IMMOS CORPORELLES CEDEES	330	
VNC IMMOS FINANCIERES CEDEES	1 700	
AMENDES	45	
Totalisation	2 075	10 643

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
							Consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	32 389	KE		KF	7 270
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP	177 747	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	1 369 793	KT		KU	90 323
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	356 716	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	152 097	KZ		LA	112 906
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	86 669	LC		LD	10 975
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 143 022	LO		LP	214 203
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	54 850	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	13 604	IU		IV	2 800	
TOTAL IV					LQ	68 454	LR		LS	2 800	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	2 243 864	ØH		ØJ	224 273	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
						par virement de poste à poste 1	par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO	1 336	LW	38 323	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	177 747	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	16 340	MJ	1 443 776	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	356 716	MO	
		Matériel de transport				IV	30 553	MP	234 450	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	32 119	MS	65 524	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY	79 012	NG	2 278 213	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	54 850	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	1 700	2E	14 704	2G	
	TOTAL IV					I3	1 700	NJ	69 554	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4	82 048	ØK	2 386 089	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **3|0|0|9|2|0|2|5**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	28 038	PF	1 856	PG	1 336	PH	28 557	
TOTAL I			RK	28 038	RM	1 856	RN	1 336	RO	28 557	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV	177 747	PW		PX		PY	177 747	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 080 107	QA	87 780	QB	16 340	QC	1 151 547	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	337 097	QE	3 582	QF		QG	340 679	
	Matériel de transport		QH	85 058	QI	31 949	QJ	30 223	QK	86 785	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	76 747	QM	4 423	QN	32 119	QO	49 051	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	1 756 756	QV	127 734	QW	78 682	QX	1 805 809	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	1 784 794	ØP	129 590	ØQ	80 018	ØR	1 834 366	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immob. corporelles		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE							Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	2 664	6U	5 546	6V	2 664	6W	5 546
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 664	TY	5 546	TZ	2 664	UA	5 546
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 664	UB	5 546	UC	2 664	UD	5 546
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	5 546	UF	2 664				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	600	UR	600	US					
	Autres immobilisations financières	UT	14 104	UV		UW	14 104				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 851					5 851			
	Autres créances clients	UX	318 784		318 784						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 958					1 958			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 472		10 472					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 822		3 822					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 045		18 045						
	Charges constatées d'avance	VS	30 225		30 225						
	TOTAUX			VT	403 861	VU	381 949	VV	21 913		
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	1 000								
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 700								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	87 247		42 183		45 064				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	162 330		162 330						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 725		75 725						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 122		56 122						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 773		18 773						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 987		11 987						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 915		2 915						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 550		6 550						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	421 649	VZ	376 585	VY	45 064			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	62 220	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	2 915			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	31 141	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092025				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	32 070	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	27 662	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	100	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	45	
	Amendes et pénalités	WJ	45	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	14 350	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSÉS EN 2025	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	430		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	74 657		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation					WB		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice exonéré - loyers *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS		
					TOTAL II	258		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	74 399		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	74 399		
					XO	0		

2058A - Réintégrations diverses au 30/09/2025

Libellé	Montant
MECENAT	430
Totalisation	430

2058A - Déductions diverses au 30/09/2025

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT MECENAT	258
Totalisation	258

Désignation de l'entreprise SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	81 295
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
Cf. Détail des charges à payer	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	61 494		Dividendes	- Autres réserves	ZD		61 494				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	61 494			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
				TOTAL II		ZH		61 494					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	103 300		YQ		28 231		62 480				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		24 133		25 428				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	115 327		XQ		115 327		111 614				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		16 671		18 093				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST		313 157		295 256				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ		469 288		450 392			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		6 814		5 311			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS			9Z		33 479		30 318				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX		40 293		35 629				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		415 966		436 759				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		266 418		276 837				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB		547 723						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		4,81 %		5,93 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
							- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	LICENCES	1 336	1 336			
	2	MATERIELS DE LOC	16 340	16 340			
	3	MATERIELS DE TRA	30 553	30 223		330	
	4	MATERIELS INFORM	32 119	32 119			
	5	PRETS AU PERSONN	1 700			1 700	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3	8 943	8 613	8 613			
	4						
	5	1 700					
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			8 613				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.❻ = ❷+❸-❹-❺
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	14	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 829 263	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 829 263	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3 555	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	21 395	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	24 951	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 440 784	
Variation négative des stocks	OQ	14 148	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	234 737	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 093	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 693 763	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 160 451
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 160 451
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 829 263	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/10/2024	GZ 30/09/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|5|**

N° SIRET **4|0|3|8|9|2|9|8|7|0|0|0|2|1|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 1ER MAI MEDICAL SERVICE**

ADRESSE (voie) **2 rue du Labourat**

CODE POSTAL **10000** VILLE **TROYES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	400
Totalisation	P6	400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom de famille **EGGER** Prénom(s) **MICHEL**
 Nom d'usage [] % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **400**
 Naissance : Date **12011957** N° département **10** Commune **TROYES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **17** Voie **RUE DU CHAPEAU ROUGE**
 Code postal **10300** Commune **SAINTE SAVINE** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []
 Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|5|**

N° SIRET **4|0|3|8|9|2|9|8|7|0|0|0|2|1|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL IER MAI MEDICAL SERVICE**

ADRESSE (voie) **2 rue du Labourat**

CODE POSTAL **10000** VILLE **TROYES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

ANNEXE - Elément 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Le bilan de l'exercice, avant répartition, présente un total de 1 641 689 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 880 713 euros et un total charges de 2 848 643 euros, dégageant ainsi un résultat de 32 070 euros.

L'exercice considéré a une durée 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16 décembre 2025.

Les états financiers ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice : Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture : Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements.

ANNEXE- Elément 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie économique du bien.

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Agencements & aménagements des constructions : 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations

Indemnités de fin de carrière : les IFC ne sont pas couvertes par un contrat d'assurance et n'ont pas fait l'objet d'une provision.

ANNEXE - Elément 1

Règles et méthodes comptables

Annexe aux comptes annuels

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	32 389		7 270		1 336	38 323
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 389		7 270		1 336	38 323
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencts aménagements	177 747					177 747
Instal techniques, matériel outillage industriels	1 369 793		90 323		16 340	1 443 776
Instal., agencements, aménagements divers	356 716					356 716
Matériel de transport	152 097		112 906		30 553	234 450
Matériel de bureau, informatique et mobilier	86 669		10 975		32 119	65 524
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 143 022		214 203		79 012	2 278 213
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	54 850					54 850
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	13 604		2 800		1 700	14 704
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 454		2 800		1 700	69 554
TOTAL	2 243 864		224 273		82 048	2 386 089

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	28 038	1 856	1 336	28 557
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 038	1 856	1 336	28 557
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	177 747			177 747
Instal technique, matériel outillage industriels	1 080 107	87 780	16 340	1 151 547
Autres Instal., agencement, aménagement divers	337 097	3 582		340 679
Matériel de transport	85 058	31 949	30 223	86 785
Matériel de bureau, mobilier	76 747	4 423	32 119	49 051
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 756 756	127 734	78 682	1 805 809
TOTAL	1 784 794	129 590	80 018	1 834 366

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 664	5 546	2 664	5 546
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 664	5 546	2 664	5 546
TOTAL GENERAL		2 664	5 546	2 664	5 546
Dont dotations et reprises { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		5 546	2 664		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

		30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	600	600	
	Autres immobilisations financières	14 104		14 104
	Clients douteux ou litigieux	5 851		5 851
	Autres créances clients	318 784	318 784	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 958		1 958
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 472	10 472	
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 822	3 822	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	18 045	18 045	
	Charges constatées d'avance	30 225	30 225	
	TOTAL DES CREANCES		403 861	381 949
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		1 000		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 700		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes crédit à plus 1an à l'origine (1)	87 247	42 183	45 064	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	162 330	162 330		
	Personnel et comptes rattachés	75 725	75 725		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 122	56 122		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	18 773	18 773		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 987	11 987		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 915	2 915		
	Autres dettes	6 550	6 550		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		421 649	376 585	45 064	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		62 220			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		31 141			
(2) Emprunts, dettes des associés (pers. physiques)		2 915			

Charges à payer

30/09/2025

Total des Charges à payer		127 661
Emprunts et dettes financières divers		136
INTERET ASSOCIES	136	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 433
FOURNISSEURS FACT. NON PARV.	10 433	
Dettes fiscales et sociales		113 809
CONGES A PAYER	59 864	
PERSONNEL - CAP	15 861	
ORG.SOC.CH/CONGES	21 431	
ORG.SOC.CHARGES	6 154	
ETAT CHARGES A PAYER	10 498	
Autres dettes		3 283
AVOIRS A ETABLIR	3 283	

Capital social

	30/09/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	400,00	250,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	400,00	250,0000	100 000,00

Le capital est détenu à 100 % par M. Michel EGGER.

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2025
VALEUR D'ORIGINE					103 300	103 300
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				40 820	40 820
	Redevances Exercice				34 249	34 249
	TOTAL				75 069	75 069
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				28 231	28 231
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				28 231	28 231
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					34 249	34 249

Le crédit-bail en cours à la clôture concerne uniquement un véhicule.

La durée du contrat est de 36 mois. Celui-ci prendra fin en juin 2026.

1ER MAI MEDICAL SERVICE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, rue du Labourat
ZI des Ecrevolles
10000 TROYES
403 892 987 RCS TROYES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 DECEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 32 070,27 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 070,27 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 110 040,18 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Gérant
Michel EGGER

